COMPTES CONSOLIDÉS 2020

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Groupe ABC arbitrage

ABC arbitrage — Sommaire général

Bilan consolidé > 3

Compte de résultat consolidé > 4

État du résultat global > 4

Variation des capitaux propres consolidés > 5

Tableau des flux de trésorerie consolidés > 6

Annexes aux états financiers consolidés > 7

Note au lecteur:

A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Bilan actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2020 IFRS	31/12/2019 IFRS
Immobilisations incorporelles	**3.1**	126	174
Droit d'utilisation - IFRS 16	**1. / 3.1**	932	1 815
Immobilisations corporelles	**3.1**	1 392	1 057
Actifs financiers non courants	**3.2**	625	620
Actifs d'impôt différé		113	167
Total actif non courant		**3 188**	**3 832**
Actifs financiers en juste valeur par résultat	**3.4**	150 319	127 363
Autres créances	**3.6**	10 569	7 155
Actifs d'impôts courant		215	214
Disponibilités		8 767	7 789
Total actif courant		**169 870**	**142 522**
TOTAL ACTIF		**173 057**	**146 354**

Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2020 IFRS	31/12/2019 IFRS
Capital		936	936
Primes d'émission		47 517	47 517
Réserves consolidées		70 484	73 110
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat net		35 093	18 339
Capitaux propres (part du groupe)	**3.3**	**154 031**	**139 902**
Provision	**3.7**	-	50
Dettes liées aux activités de location - IFRS16	**1.**	1 148	2 242
Passifs financiers non courants		-	-
Passifs d'impôt différé		-	-
Passif non courant		**1 148**	**2 292**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	**3.4**	1	1
Autres dettes	**3.6**	17 878	4 159
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Crédits à court terme et banques		-	1
Passif courant		**17 879**	**4 160**
TOTAL PASSIF		**173 057**	**146 354**

Compte de résultat

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

En milliers d'euros	Note	31/12/2020 IFRS	31/12/2019 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	46 023	22 520
Commissions de gestion	4.2	22 504	14 423
Autres produits de l'activité	4.3	581	303
Achats et charges externes	4.4	(5 769)	(5 467)
Impôts, taxes et versements assimilés		(734)	(573)
Charges de personnel	4.5	(25 519)	(11 654)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(635)	(573)
Dotations aux amortissements et aux provisions - IFRS 16		(984)	(907)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**35 466**	**18 071**
Coût du risque	4.6	-	35
Charge d'intérêt - IFRS 16	1.	(27)	(34)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		**35 439**	**18 071**
Impôts exigibles	4.7	(413)	214
Impôts différés		67	53
RÉSULTAT NET		**35 093**	**18 339**
Résultat net part du groupe		35 093	18 339
Résultat net minoritaires		-	-
Nombre d'actions ordinaires émises		*58 512 053*	*58 512 053*
Résultat net par action ordinaire en circulation en €		*0,60*	*0,31*
Résultat net dilué par action ordinaire en €		*0,58*	*0,31*

État du résultat global

En milliers d'euros	Note	31/12/2020 IFRS	31/12/2019 IFRS
Résultat net		35 093	18 339
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-
Impôts		-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**-**	**-**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		35 093	18 339
Dont part du groupe		35 093	18 339
Dont part des intérêts minoritaires		-	-

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission	Élimination des titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2018	**936**	**59 472**	**(3 405)**	**89 287**	**146 291**	**146 291**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	**-**
Élimination des titres autodétenus	-	-	2 159	-	2 159	**2 159**
Distribution de dividendes sur les résultats 2018	-	(296)	-	(13 108)	(13 403)	**(13 403)**
Distribution 2019	-	(11 660)	-	-	(11 660)	**(11 660)**
Paiements en actions	-	-	-	(1 824)	(1 824)	**(1 824)**
Résultat consolidé 2019	-	-	-	18 339	18 339	**18 339**
Situation au 31/12/2019	**936**	**47 517**	**(1 246)**	**92 695**	**139 902**	**139 902**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	**-**
Élimination des titres autodétenus	-	-	(1 298)	-	(1 298)	**(1 298)**
Distribution de dividendes sur les résultats 2019	-	-	-	(7 568)	(7 568)	**(7 568)**
Distribution 2020	-	-	-	(11 629)	(11 629)	**(11 629)**
Paiements en actions	-	-	-	(469)	(469)	**(469)**
Résultat consolidé 2020	-	-	-	35 093	35 093	**35 093**
Situation au 31/12/2020	**936**	**47 517**	**(2 544)**	**108 122**	**154 031**	**154 031**

ns : non significatif

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	31/12/2020 IFRS	31/12/2019 IFRS
Résultat net	**35 093**	**18 339**
Reprises nettes de provisions	(50)	(35)
Dotations nettes aux amortissements	635	573
Dotations aux amortissements et charges d'intérêt - IFRS 16	1 011	907
Variation d'impôts différés	53	223
Charge IFRS 2 liée aux paiements en actions	240	191
Marge brute d'autofinancement	**36 983**	**20 198**
Variation du besoin en fonds de roulement	**(12 650)**	**6 692**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**24 333**	**26 890**
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	**(1 028)**	**(3 382)**
Variation de la dette liée aux activités de location - IFRS 16	(1 094)	2 242
Charge d'intérêt sur dette liée aux activité de location - IFRS 16	(27)	-
Variation liée aux opérations sur capital	-	-
Dividendes versés par la société mère	(19 197)	(25 063)
Variation liée aux paiements en actions	(2 007)	144
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**(22 325)**	**(22 678)**
Variation nette de trésorerie	**979**	**830**
Trésorerie d'ouverture	7 788	6 959
Trésorerie de clôture	8 767	7 788

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

Sommaire des annexes aux comptes consolidés 2020

1. Principes et méthodes comptables 8
1.1. Immobilisations 8
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 8
1.1.2. Droit d'utilisation - IFRS 16 8
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat 9
1.3. Revenus des titres du portefeuille 10
1.4. Revenus des titres de participation 10
1.5. Paiements en actions 10
1.6. Provisions 10
1.7. Impôt sur les résultats 10
1.8. Présentation des états financiers 11
1.8.1. Principe de consolidation 11
1.8.2. Résultat dilué par action 11

2. Périmètre et méthodes de consolidation 11

3. Notes relatives au bilan 12
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 12
3.2. Autres actifs financiers non courants 12
3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe) 13
3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019 13
3.3.2. Distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020 14
3.3.3. Distributions d'acomptes sur dividendes 15
3.3.4. Actions propres 15
3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat 15
3.5. Garanties accordées 16
3.6. Autres créances et autres dettes 16
3.7. Provisions pour risques et charges 16

4. Notes relatives au compte de résultat 17
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat 17
4.2. Commissions de gestion 17
4.3. Autres produits de l'activité 17
4.4. Achats et charges externes 17
4.5. Charges de personnel 17
4.6. Coût du risque 18
4.7. Impôt sur les résultats 18

5. Facteurs de risques 18
5.1. Risques de marché 20
5.2. Risques de crédit et de contrepartie 21
5.3. Risques de liquidité 21
5.4. Risques opérationnels 22
5.5. Autres risques 22

6. Informations complémentaires 23
6.1. Entreprises liées 23
6.2. Honoraires des commissaires aux comptes 23

Nota Bene : A la date du 23 mars 2021, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de groupe ABC arbitrage au 31 décembre 2020. En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2020, le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations (celles-ci ne concernant pas le Groupe et ses activités).

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du groupe. Lorsque les montants sont indiqués en milliers, des erreurs d'arrondis peuvent apparaître.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du groupe ABC arbitrage d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du groupe ABC arbitrage peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Le groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres du marché, pour contribuer à les faire disparaître et assurer (à son échelle) ainsi la liquidité et l'efficience du marché.
Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :
- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation - IFRS 16

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :
- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Le groupe a retenu la méthode rétrospective modifiée au 1er janvier 2019 et a retraité l'ensemble de ses contrats de location éligibles, en revanche sans retraitement des périodes comparatives. Le compte de résultat et le bilan ont été

modifiés en conséquence (amortissements des droits d'utilisation des actifs reconnus et charges d'intérêts relatives aux dettes de location, dettes liées aux activités de location). Ces actifs de location correspondent aux locaux occupés.
Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

Pour rappel, comme précisé au sein du paragraphe 6.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2020, ABC arbitrage a conclu un bail commercial en tant que locataire. Celui-ci a pris effet le 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer sur les exercices 2019 et 2020 est de 1,03%.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (ci-après "Modèle Quantitatif").

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent être classés dans la catégorie IFRS *« Valeur de marché par résultat ».*

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :
- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.
En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *« Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat »*. Les variations de juste

valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *« Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat »*.

Le groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Par ailleurs, l'interprétation IFRIC 23 liée à l'incertitude relative aux traitements fiscaux a été publiée par la Fondation IFRS le 7 juin 2017 et s'applique depuis le 1er janvier 2019. Cette interprétation (qui fait partie intégrante des Normes internationales d'information financière - IFRS) clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.
Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Si la probabilité d'acceptation du traitement fiscal est inférieure à 50%, cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.
Cette interprétation n'a aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2020 et n'a pas conduit à une modification de la présentation au bilan des provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices.

1.8. Présentation des états financiers

1.8.1. Principe de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "*investment entity*" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "*investment entity*", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"investment entity" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "*investment entities*" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "*investment entity*" et fait que les participations d'ABC arbitrage :
1. au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'*investment entities* » au regard de leurs activités.
2. au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liées aux activités d'investissement du groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'*investment entities* ».

1.8.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2020 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du groupe.

La participation du groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société Quartys Limited, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1.8.1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Quartys Limited	Irlande	100,0%	Valeur net d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	63,44%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	5,85%	

La société Quartys Limited exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fond d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2020, 95 millions d'euros d'actifs.
- ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2020, 230 millions d'euros d'actifs.

Du fait des investissements croisés, l'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 289 millions d'euros.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2020
Concessions et droits similaires	694	127	(362)	459
Droit d'utilisation - IFRS 16	2 722		(777)	1 945
Installations générales, agencements	1 415	13	(35)	1 393
Matériel de Transport	-		-	-
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	4 306	786	(1 006)	5 046
Total immobilisations brutes	**9 136**	**927**	**(2 180)**	**8 843**

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Concessions et Droits Similaires	(519)	(175)	362	(332)
Droit d'utilisation - IFRS 16	(907)	(106)	-	(1 013)
Installations générales, agencements	(1 328)	(29)	35	(1 322)
Matériel de Transport	-	-	-	-
Matériel de Bureau et informatique, mobilier	(4 294)	(435)	1 006	(3 724)
Total	**(7 047)**	**(745)**	**1 403**	**(6 390)**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2020, ce poste est constitué à hauteur de 625 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)

3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016 et Step-up 2019

Plans d'attribution d'actions de performance en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'initiation du plan	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Nombre d'actions encore attribuables	Nombre d'actions définitivements attribuées
APE-3.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	68 500	2019	0	23 701
APE-3.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	68 500	2020	0	16 196
APE-3.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	68 500	2021	0	26 980*
APE-3.1/2018	Step-up 2019	15/06/2018	2	10 000	2020	0	4 523
APE-3.2/2018	Step-up 2019	15/06/2018	3	10 000	2021	0	6 846*
APE-3.3/2018	Step-up 2019	15/06/2018	4	10 000	2022	10 000	En attente
APE-3.1/2019	Step-up 2019	14/06/2019	2	30 000	2021	0	28 345*
APE-3.2/2019	Step-up 2019	14/06/2019	3	30 000	2022	30 000	En attente
APE-3.3/2019	Step-up 2019	14/06/2019	4	30 000	2023	30 000	En attente
APE-1.1/2020	ABC 2022	17/09/2020	2	40 000	2022	40 000	En attente
Total si applicable	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**365 500**	**N/A**	**110 000**	**106 591**

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2021.

Plans d'attribution d'Unités de Performance (ou en anglais "Stock Appreciation Rights" - SAR) en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'unités attribuées	Date de départ d'exercice des unités	Date d'expiration des unités	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'unités maximum encore exerçables
07/2016	Ambition 2016	22/09/2016	2	745 870	2018	22-sept.-2022	5,4089	0	65 460
08/2016	Ambition 2016	22/09/2016	3	745 870	2019	22-sept.-2022	5,7429	0	49 194
09/2016	Ambition 2016	22/09/2016	4	745 870	2020	22-sept.-2022	6,0770	0	41 223
SAR-4.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	167 000	2019	NA	5,6098	0	0
SAR-4.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	167 000	2020	NA	5,2262	0	0
SAR-4.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	167 000	2021	NA	5,2262	0	80 939**
Total si applicable	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**2 738 610**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**0**	**236 816**

** Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre de SAR qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2021 et ainsi devenir exerçables.

Plans d'options de souscription d'actions en vie :

Nom du plan	Rattachement au plan :	Date d'attribution	Période d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options encore attribuables	Nombre d'options encore exerçables
04/2016	Ambition 2016	14/06/2016	2	373 000	2018	15-juin-2022	5,2354	0	290 137
05/2016	Ambition 2016	14/06/2016	3	313 000	2019	15-juin-2022	5,5658	0	178 350
06/2016	Ambition 2016	14/06/2016	4	313 000	2020	15-juin-2022	5,8962	0	153 606
SO-1.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	563 333	2018	30-juin-2022	5,2311	0	515 207
SO-1.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	563 333	2019	30-juin-2022	5,5744	0	395 451
SO-1.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	563 334	2020	30-juin-2022	5,9177	0	278 433
SO-2.1/2017	Step-up 2019	16/06/2017	2	276 000	2019	30-juin-2023	5,5744	0	134 089
SO-2.2/2017	Step-up 2019	16/06/2017	3	276 000	2020	30-juin-2023	5,9177	0	102 342
SO-2.3/2017	Step-up 2019	16/06/2017	4	276 000	2021	30-juin-2023	6,2609	0	171 813***
SO-1.1/2018	Step-up 2019	15/06/2018	2	155 000	2020	30-juin-2024	6,0926	0	47 270
SO-1.2/2018	Step-up 2019	15/06/2018	3	155 000	2021	30-juin-2025	6,3930	0	104 618***
SO-1.3/2018	Step-up 2019	15/06/2018	4	155 000	2022	30-juin-2026	6,7595	140 000	En attente
Total si applicable	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**3 982 000**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**140 000**	**2 371 318**

******* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre de stock-options qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2021 et ainsi devenir exerçables.

Pour l'ensemble des plans :
Les quantités définitivement acquises seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. Pour que 100% des produits capitalistiques attribués soient définitivement acquis, les résultats cumulés doivent atteindre :

- 55 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 2 ans,
- 90 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 3 ans,
- 125 millions d'euros pour un plan ayant une période d'attribution de 4 ans.

A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 51% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 66% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 240 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2020 (contre 193 milliers d'euros en 2019 et 563 milliers d'euros en 2018). Cette charge est liée à la fois à l'initiation de nouveaux programmes mais aussi à l'avancement des programmes existants et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2020 s'élève à 603 milliers d'euros (contre 1 841 milliers d'euros en 2019).

3.3.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2020 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2019 un solde de 0,03 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10€ par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2019 et de l'acompte sur dividende de 0,10€ par action mis en paiement le 27 avril 2020, la totalité des distributions pour l'exercice 2019 s'est donc élevée à 0,33€ par action.
Le détachement de ce solde de 0,03 euro par action ordinaire, pour lequel le conseil d'administration avait opté pour le paiement en numéraire, s'est opéré le 7 juillet 2020, pour une mise en paiement le 9 juillet 2020. Cette opération a le caractère d'une distribution (prélèvement sur le bénéfice distribuable).

Le solde du dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 1,7 millions d'euros.

3.3.3. Distributions d'acomptes sur dividendes

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 6 octobre et 8 décembre 2020 pour des mises en paiement le 8 octobre et le 10 décembre 2020. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établissait à 936 192,848 euros divisé en 58 512 053 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pas de changement par rapport au 31 décembre 2019).

3.3.4. Actions propres

Au cours de l'exercice 2020, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 166 867 titres. Parallèlement, 162 301 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2019 (176 960 titres) ont été utilisées pour servir les attributions d'actions de performance pour 92 299 titres, des levées de stocks options pour 71 498 titres, des SAR pour 8 912 titres et 47 901 titres dans le cadre de la possibilité offerte de convertir de l'intéressement en actions ABC arbitrage au sein du Plan d'Epargne Groupe.

En date du 31 décembre 2020, la société détient 374 886 actions propres pour une valeur brute de 2 545 milliers d'euros, contre 199 634 actions propres pour une valeur brute de 1 246 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 58 512 053 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2019, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, était la suivante :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	48	127 315	0	**127 363**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-1	0	0	**-1**

Au 31 décembre 2020, le classement se présente comme suit :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	8	150 362	0	**150 371**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-1	0	0	**-1**

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2020.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques".

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

3.5. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste *« Actifs financiers en juste valeur par résultat »* est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

3.6. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note 5.3 Risque de liquidité ci-après.

En milliers d'euros	Autres créances	Autres dettes
Clients / Fournisseurs	9 627	(583)
Produits à recevoir / Charges à payer divers	250	(321)
Créances et dettes fiscales et sociales	690	(16 973)
Total au 31/12/2020	**10 567**	**(17 877)**
Total au 31/12/2019	*7 155*	*(4 159)*

Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes à verser aux collaborateurs du groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

3.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2019	**(50)**
Utilisation des provisions en 2020	50
Reprise de provisions en 2020	-
Dotations aux provisions en 2020	-
Total des provisions constituées au 31/12/2020	**-**

Les activités exercées par les sociétés du groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le groupe suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

La société ABC arbitrage fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la direction générale des finances publiques au titre des exercices 2015 à 2016, depuis le 18 septembre 2017. L'administration, par l'intermédiaire d'une proposition de rectification fiscale, envisage une imposition éventuelle en France de tout ou partie des résultats générés en 2015 et 2016 par la filiale irlandaise. La société a fourni à l'administration sa contestation formelle et ses observations en la matière. Les échanges avec l'administration fiscale se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux observations et divers recours. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine.
Au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. Conformément à IFRIC 23, la société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé peu probable.

La société ABC arbitrage Asset Management a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la direction générale des finances publiques au titre des exercices 2015 à 2017. L'administration fiscale considère que les charges à payer comptabilisées par la société ABC arbitrage Asset Management au titre de l'exercice 2015, s'agissant des rémunérations variables et des cotisations sociales y afférentes, dues par la société à ses salariés au titre de ce même exercice et versées lors de l'exercice suivant, ne sont pas rattachables à l'exercice 2015 mais auraient dû être rattachées à l'exercice 2016. Il en est de même pour les exercices 2016 et 2017. Du fait de l'intangibilité du bilan d'ouverture 2015 (2014 étant prescrit et non dans les exercices concernés par la vérification de comptabilité), un

frottement (décalage temporel) est généré. La société ABC arbitrage, tête d'intégration du groupe, avait provisionné 50 k€ en 2018 pour faire face aux intérêts de retards liés à ce frottement. La provision a été reprise et utilisée en 2020, ce dossier est clos.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 46 023 milliers d'euros contre 22 520 milliers d'euros en 2019.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir notamment :

⇨ les dividendes et indemnités de dividendes ;
⇨ les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
⇨ les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
⇨ les produits et charges d'intérêts ;
⇨ les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
⇨ les écarts de change ;
⇨ les gains nets en juste valeur par résultat de la société Quartys Limited et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10 ;
⇨ tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions.

4.2. Commissions de gestion

Les commissions de gestion s'élèvent à 22 504 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 14 423 milliers d'euros au 31 décembre 2019.
Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du groupe.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 581 milliers d'euros (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs usuels et une reprise de provision pour dépréciation d'un produit à recevoir dans le cadre d'une procédure ancienne) contre 303 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les frais de traitement et d'acquisition des flux d'information ainsi que des frais administratifs et de communication.

Ce poste s'élève à 5 769 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 5 467 milliers d'euros en 2019.

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe s'élève en 2020 à 81 personnes (contre 76 en 2019).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 18 300 milliers d'euros (contre 8 493 milliers d'euros en 2019), les charges sociales à 7 219 milliers d'euros (contre 3 160 milliers d'euros en 2019).

En parallèle, les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 455 milliers d'euros (contre 349 milliers d'euros en 2019).

A titre informatif, au regard de l'excellente performance réalisée sur l'année 2020, les montants de bonus provisionnés au titre de l'exercice s'élèvent à 10,5 M€ (charges sociales comprises) contre 2,6 M€ (charges sociales comprises) sur l'exercice 2019.

Le groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été attribué au cours de l'exercice 2020 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En euros	
Mandats fixes	394 080
Mandats variables	948 000
Intéressement	61 704
Participation	61 704
Autres	19 000

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2020 est nul contre un produit de 35 milliers d'euros en 2019. Au 31 décembre 2019, le coût du risque est essentiellement lié à une reprise de provision relative aux créances fiscales difficilement recouvrables.

4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé (+0,37%) et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les écarts suivants :

Taux d'imposition théorique	28%
Impact des différences permanentes	1,31%
Impact des crédits d'impôts	(0,61)%
Impact présentation IFRS 10	(36,58)%
Impact des différences temporaires	8,25%
Taux d'imposition réel	**0,37%**

La société ABC arbitrage est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.
Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

5. Facteurs de risques

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.
Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2020	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2020	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2019
Instruments financiers non dérivés	521 466	(214 882)	306 584		
Dérivés listés	14 055	(12 678)	1 377		
Dérivés non listés	324 165	(602 674)	(278 509)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	71 245	-	71 245		
Total	**930 930**	**(830 234)**		**150 319**	**127 363**
Trésorerie ou équivalent trésorerie	33 821	(290 027)	(256 205)		
Cash dérivé – listé	8 364	(361)	8 003		
Cash dérivé – non listé	298 247	(423)	297 824		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2020	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2020	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2019
Instruments financiers non dérivés	-	-	-		
Dérivés listés	-	-	-		
Dérivés non listés	-	-	-		
Total	**-**	**-**		**(1)**	**(1)**
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)		
Cash dérivé – listé	-	-	-		
Cash dérivé – non listé	-	-	-		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2020	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2020	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2019
Instruments financiers non dérivés	521 466	(214 882)	306 584		
Dérivés listés	14 055	(12 678)	1 377		
Dérivés non listés	324 165	(602 674)	(278 509)		
Actifs financiers en juste valeur par résultat	71 245	-	71 245		
Total	**930 930**	**(830 234)**		**150 318**	**127 362**
Trésorerie ou équivalent trésorerie	33 821	(290 028)	(256 206)		
Cash dérivé – listé	8 364	(361)	8 003		
Cash dérivé – non listé	298 247	(423)	297 824		

a. Expositions acheteuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers
b. Expositions vendeuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2020 est la suivante :

Exercice	31/12/2020	31/12/2019
Asie	**9%**	**5%**
Europe	**45%**	**49%**
Amérique du Nord	**38%**	**33%**
Autres	**8%**	**13%**
Total	**100%**	**100%**

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles Quantitatifs sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2020, la VaR agrégée des Expositions du groupe s'élève à 6,5 millions d'euros (contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2019). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles Quantitatifs, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

✓ Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2020, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 356 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").
Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.
Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2020, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	Moins d'un mois	Entre un et trois mois	Entre trois et douze mois	Supérieur à douze mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	8	142 954	-	7 356	150 319
Autres créances	190	10 015	363	-	10 568
Actifs d'impôt courant	-	-	215	-	215
Disponibilités	8 767	-	-	-	8 767
Total Actif circulant	**8 966**	**152 969**	**578**	**7 356**	**169 869**
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Autres dettes	(11 473)	(2 800)	(3 604)	-	(17 877)
Impôts exigibles	-	-	-	-	-
Crédits court terme	-	-	-	-	-
Total Dettes	**(11 474)**	**(2 800)**	**(3 604)**	**-**	**(17 878)**
Solde net	**(2 508)**	**150 169**	**(3 026)**	**7 356**	**151 991**

**Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.*

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2020, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 5,4% des produits contre 0,2% au 31 décembre 2019.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du groupe.

5.5. Autres risques

✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)
Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).
Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

✓ Risque de conflits d'intérêts
Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :
- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

✓ Conséquences du Brexit

Le référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union Européenne a eu lieu le 23 juin 2016, et le peuple britannique a voté pour quitter l'Union Européenne (Brexit).

Après avoir été reporté à plusieurs reprises, l'accord de retrait du Royaume-Uni a été approuvé par le Parlement britannique le 9 janvier 2020 et par le Parlement européen le 29 janvier 2020, avec entrée en vigueur le 31 janvier 2020. Le droit de l'Union européenne a cessé de s'appliquer au Royaume-Uni à partir du 1er janvier 2021. Pendant la période de transition de 11 mois, le Royaume-Uni a conservé son statut de membre de l'Union européenne.

Le groupe rappelle qu'il :

- n'a aucun établissement au Royaume-Uni ;
- ne commercialise aucun produit au Royaume-Uni ;
- ne déploie pas de personnel au Royaume-Uni (sauf pour des voyages d'affaires dont la fréquence est très faible) ;
- contracte peu de services depuis le Royaume-Uni, mais entretient des relations de contrepartie aux Établissements Financiers ("EF") au Royaume-Uni pour des services de financement.

Les sociétés du groupe ont signé les nouveaux contrats nécessaires dès 2019 et ces contrats ont permis, tel qu'initialement prévu, d'assurer une continuité d'exploitation sur l'intégralité des activités du groupe sans impact significatif.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2020, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	ERNST & YOUNG ET AUTRES				DELOITTE ET ASSOCIES			
	Montant (HT en €)		%		Montant (HT en €)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	38 037	37 475	50%	50%	38 037	37 475	50%	50%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	30 434	29 984	50%	50%	30 434	29 984	50%	50%
Services autres que la certification des comptes	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A
TOTAL	**68 471**	**67 459**	**50%**	**50%**	**68 471**	**67 459**	**50%**	**50%**

**Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2020 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 7 K€).*